

Journal de pharmacie et de chimie

Académie nationale de pharmacie (France). Auteur du texte.
Journal de pharmacie et de chimie. 1887.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

nouvelles conditions, il faut réduire le vin suspect à un petit volume par évaporation au bain-marie, traiter le liquide évaporé par l'alcool pour séparer les tartrates, évaporer encore, reprendre par l'eau; mélanger aux ferments et recommencer l'observation; les températures les plus favorables sont comprises entre 20 et 40 degrés.

NÉCROLOGIE

DUROZIEZ, BLONDEAU

La Société de pharmacie, la pharmacie, viennent de faire deux pertes cruelles en la personne de MM. Duroziez et Blondeau qui, par leur mérite et par la loyauté de leur caractère, avaient conquis l'estime et l'affection de tous ceux qui les connaissaient. La famille de M. Blondeau avait demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

Les obsèques de M. Duroziez ont eu lieu le 22 juin. M. Desnoix, dont nous reproduisons le discours, a parlé au nom de la Société de pharmacie de Paris, et M. Chassevant, au nom de la Société de Prévoyance.

Messieurs,

La Société de pharmacie de Paris, déjà si cruellement éprouvée depuis six mois par la perte de cinq de ses membres les plus sympathiques, vient encore d'être frappée d'un nouveau deuil, par la mort de M. Duroziez, qu'une longue et douloureuse maladie retenait depuis de longs mois éloigné de nos séances.

Duroziez, bien qu'absorbé par les devoirs multiples de sa profession, ne manquait que rarement de se rendre à nos réunions; un jour cependant, sa place resta vide et nous apprenions aussitôt qu'une maladie que nous croyions légère, le retenait chez lui; tous, nous partagions les espérances de sa famille et nous pensions que cette maladie ne serait que passagère et que le retour à la santé ne se ferait point attendre. Peu à peu, les espérances durent faire place à la crainte et il fallut bientôt se rendre à l'évidence.

Le diagnostic des savants docteurs qui le soignaient, d'abord incertains, se précisa, et ils reconnurent que notre cher et regretté collègue n'avait plus que quelques mois à vivre.

La maladie dont il était atteint, était en effet de celles qui ne pardonnent pas et que la science médicale pourtant si profonde aujourd'hui, est impuissante à conjurer.

Ce funeste pronostic se réalisa il y a trois jours, et Duroziez succomba dans sa villa de Châtillon, où il avait désiré être transporté, dans l'espoir que le

séjour à la campagne, s'il ne lui rendait pas la santé, apporterait au moins quelque soulagement à ses souffrances.

Durozlez est né à Paris, en 1822. Après avoir fait de solides études pharmaceutiques, il reçut, en 1849, son diplôme de pharmacien de 1^{re} classe de l'École supérieure de Paris.

Peu après, il prit la succession de son père, qui, lui aussi, était un des membres les plus assidus de la Société de pharmacie. Dans l'officine paternelle qu'il dirigea jusqu'à ses derniers jours, il continua les traditions d'honneur et de probité professionnelle dont il avait reçu l'exemple de son digne et vénéré père.

En 1878, il devint membre de la Société de pharmacie; sa candidature était appuyée d'un travail important sur les résines et de quelques observations judicieuses de pharmacie.

Ce travail, renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, fit l'objet d'un rapport favorable qui lui ouvrit les portes de notre Société.

La partie la plus importante de ce travail qu'il avait fait en collaboration avec son père, concernait la Gomme Copal.

Cette substance, dont l'industrie fait un usage considérable est, vous le savez tous, imparfaitement soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, l'huile de naphte, etc.

MM. Durozlez, après de nombreuses et délicates expériences, trouvèrent le moyen de donner au Copal la propriété de se dissoudre complètement dans certains véhicules.

Les fabricants de vernis tirèrent immédiatement un parti considérable de cette découverte, MM. Durozlez ont donc, en la vulgarisant, rendu un grand service aux arts et à l'industrie.

Durozlez était, je le répète, fort assidu à nos séances et il prenait généralement part à nos discussions; son expérience, son grand savoir professionnel, lui permettaient toujours d'aborder avec compétence et autorité toutes les questions de pharmacie pratique qui nous occupent. En 1879, il fut nommé membre de la Commission du Codex, et donna à cette œuvre importante le concours le plus dévoué et le plus absolu. C'est à la suite de la publication du nouveau Codex, que l'administration lui conféra les palmes académiques.

Durozlez, dès son entrée dans la pharmacie pratique, voulut faire partie de la Société de prévoyance des pharmaciens de 1^{re} classe du département de la Seine. Appelé par le suffrage unanime de ses collègues à faire partie du Conseil d'administration de cette Société, il en devint le président en 1876.

Délégué comme président de la Société de Paris, au Congrès de Clermont-Ferrand, en 1877, il fut acclamé vice-président de ce Congrès, où il maintint haut et ferme le drapeau de la pharmacie parisienne.

L'Association générale des pharmaciens de France le comptait parmi ses premiers adhérents et l'appela, comme vice-président, à prendre part à son organisation; dans toutes ces fonctions, qu'il a remplies avec zèle, il a constamment donné la preuve de ses capacités administratives et a rendu de réels et importants services.

Après avoir rendu ce faible hommage à la vie laborieuse du collègue que nous pleurons, il m'est doux d'ajouter que la loyauté de son caractère et les qualités de son âme, lui assuraient l'estime et l'amitié de tous ceux qui de près comme de loin avaient quelques relations avec lui.

C'était un cœur bon et dévoué sur lequel on pouvait compter.

Il laisse après lui trois enfants, une fille et deux fils. L'aîné, préparateur de notre cher et savant professeur, M. Riche, est sur le point de terminer ses études et de se faire recevoir pharmacien et de prendre la direction de la pharmacie paternelle. La tâche sera peut-être un peu lourde pour ses jeunes épaules, il n'aura qu'à suivre la voie qui lui est tracée. Les clients de Duroziez étaient ses amis, ils reporteront sur le fils l'affection et l'estime qu'ils avaient pour le père.

La Société de pharmacie, de son côté, sera heureuse de lui réserver une place; le nom de Duroziez se perpétuera parmi nous et n'éveillera dans nos cœurs que des souvenirs de bonté, d'honneur et de loyauté professionnelle.

Puisse ce témoignage de sympathiques et sincères regrets, apporter à M^{me} Duroziez et à ses enfants quelque consolation et adoucir la douleur que leur cause une perte aussi cruelle.

SOCIÉTÉS DE PHARMACIE

Fédération des Sociétés de pharmacie de l'Est et du Sud-Est. — Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or. — Ce fascicule, pour l'année 1886, contient un rapport de M. Kauffeisen secrétaire général, sur le Congrès pharmaceutique tenu à Lyon le 2 octobre 1886, sous la présidence de M. Duval député, et sur l'organisation de la fédération des Sociétés de l'Est et du Sud-Est.

M. Hébert communique un travail sur l'emploi de l'oxyde stanneux comme réactif des vins colorés par la cochenille; M. Quinard, un autre, sur la détermination de quelques matières colorantes rouges dérivées du goudron de houille; M. Eymonnet publie des recherches sur les falsifications du poivre. M. Demandre étudie deux questions intéressantes: l'incompatibilité de l'extrait de quinquina et du borax, et l'altération des solutions d'iodoforme; M. Girard fait connaître deux nouveaux appareils, l'*Autopileur* et l'*Autotami-*